

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 juillet 2020, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2020-07-113

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 21 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 8 juin 2020;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement :**
 - 5.1 **Demande d'autorisation à la CPTAQ;**
6. **CDSM;**
7. **Avis de motion pour modification au règlement de taxation 2020;**
8. **Règlements :**
 - 8.1 **427-2020 Permis de construction;**
 - 8.2 **428-2020 Construction;**
 - 8.3 **429-2020 Lotissement;**
 - 8.4 **430-2020 PIIA;**
 - 8.5 **431-2020 Urbanisme;**
 - 8.6 **432-2020 Zonage;**
 - 8.7 **433-2020 Permis et certificats;**
9. **Appel d'offre :**
 - 9.1 **Sel à déglacer;**

- 9.2 Sable;
- 10. Chemins : discrétionnaire;
- 11. S.A.E : Transport;
- 12. Ponceaux;
- 13. Valoris/Régie de valorisation des matières résiduelles du Haut-St-François
- 14. Soumission lignes de rues;
- 15. Nettoyage des conduites;
- 16. Politique familiale
 - 16.1 remises des bourses pour les finissants;
 - 16.2 Soirée avec petit goûter pour les finissants;
- 17. Réparations
 - 17.1 Réparation de la toiture de l'hôtel de ville;
 - 17.2 Toiture de la station d'épuration;
 - 17.3 Réparation du garage;
- 18. Paiement des comptes :
 - 18.1 Comptes payés ;
 - 18.2 Comptes à payer ;
- 19. Bordereau de correspondance;
- 20. Rapports :
 - 20.1 Maire;
 - 20.2 Conseillers;
 - 20.3 Directrice générale;
- 21. Varia;
- 22. Période de questions réservée au public ;
- 23. Évaluation de la rencontre;
- 24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2020**

Résolution 2020-07-114

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

- Un citoyen informe le conseil d'un problème probable d'écoulement d'eau au chemin Champeau.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

5.1 **Demande d'autorisation à la CPTAQ**

ATTENDU QUE Monsieur Efraimidis Themis a déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

Résolution 2020-07-115

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que le conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la CPTAQ pour le projet suivant :

Demandeur : Monsieur Efraimidis Themis

Emplacement : Lot 5 404 497 et 5 404 386

Superficie visée : 0.5 ha

Description du projet : Déplacement du droit acquis afin d'éloigner la future résidence de la voie de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. CDSM

ATTENDU QUE le terrain de balle de la Municipalité a besoin d'être amélioré;

ATTENDU QUE que la clôture et le drainage du terrain doivent être refaits;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;

ATTENDU QU' une subvention peut être obtenue pour l'amélioration du terrain de balle;

Résolution 2020-07-116

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

Qu'une demande de subvention sera présentée à la Fondation Tillotson pour l'amélioration du terrain de balle de la Municipalité.

Que la municipalité de Saint-Malo donne le mandat à madame Micheline Robert, agente au développement de s'occuper du processus de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 435-2020 POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

7.1 Avis de motion pour le règlement 435-2020 qui modifie le règlement 426-2020 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception

Résolution 2020-07-117

Avis de motion est donné par le conseiller Robert Fontaine que lors d'une prochaine séance régulière du Conseil de la municipalité, sera présenté, pour adoption, le règlement numéro 435-2020 pour modification au règlement 426-2020 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Présentation et dépôt du Projet de règlement 435-2020 pour modification au règlement 426-2020 imposant les taxes et les

compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière présente et dépose le *Projet de Règlement 435-2020* pour modification au règlement 426-2020 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

Projet de règlement 435-2020 pour modification au règlement 426-2020 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception.

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 13 janvier 2020 le règlement 426-2020 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2020 ainsi que les conditions de leur perception;

ATTENDU QUE le Conseil désire établir les tarifs pour l'obtention d'une licence de chien;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 13 juillet 2020 par le conseiller Robert Fontaine;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller ,
appuyé par le conseiller ,

et résolu que l'ajout de l'article se lit comme suit :

Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité, doit, avant le 1^{er} mars de chaque année, obtenir une licence. Cette licence qui est incessible est valide pour la période d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le tarif est de 10,00\$ pour la licence et de 5,00\$ pour un renouvellement. De plus, la perte de la médaille entraîne un déboursé de 2,00\$ pour son remplacement.

Le propriétaire de chiens de traîneau n'aura pas à obtenir de licence pour chacun de ses chiens. Toutefois, une tarification lui sera ainsi imposée : pour chaque chien, un droit de 5,00\$, payable avant le 1^{er} mars 2020, valide pour une année du 1^{er} janvier au 31 décembre et ce, jusqu'à concurrence de 120,00\$ maximum.

La licence est gratuite dans deux cas conformément aux dispositions de l'article 6 alinéa 2 du règlement numéro 277-2002 concernant les animaux.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Malo, ce 10^e jour du mois de d'août 2020.

BENOIT ROY,
Maire

Édith Rouleau,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 13 juillet 2020
Dépôt du projet de règlement : 13 juillet 2020
Adoption du règlement : 10 août 2020
Affichage : 11 août 2020

8. **RÈGLEMENTS**

8.1 **427-2020 Permis de construction**

Résolution 2020-07-118

Règlement numéro 427-2020 Conditions d'émission des permis de construction

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-118 décrétant l'adoption du règlement numéro 427-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement concernant les conditions d'émission des permis de construction

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 **428-2020 Construction**

Résolution 2020-07-119

Règlement numéro 428-2020 Modifiant le règlement de construction numéro 359-2010

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-119 décrétant l'adoption du règlement numéro 428-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement de construction numéro 359-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 429-2020 Lotissement

Résolution 2020-07-120

Règlement numéro 429-2020
Modifiant le règlement de lotissement numéro 357-2010

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-120 décrétant l'adoption du règlement numéro 429-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 357-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 430-2020 PIIA

Résolution 2020-07-121

Règlement numéro 430-2020
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
(PIIA)

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-121 décrétant l'adoption du règlement numéro 430-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement sur les plans d'implantation architecturale (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5 431-2020 Urbanisme

Résolution 2020-07-122

Règlement numéro 431-2020
Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 355-2010

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-122 décrétant l'adoption du règlement numéro 431-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.6 432-2020 Zonage

Résolution 2020-07-123

Règlement numéro 432-2020
modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-123 décrétant l'adoption du règlement numéro 432-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le SADD 6-25 est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018;

Attendu que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur schéma;

Attendu que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement de zonage 356-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.7 433-2020 Permis et certificats

Résolution 2020-07-124

Règlement numéro 433-2020
modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 358-2010

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le treizième jour de juillet de l'an deux mille vingt et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2020-07-124 décrétant l'adoption du règlement numéro 433-2020 qui se lit comme suit :

Attendu que le projet de règlement numéro 433-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-103 a été adopté le 10

février 2020 afin d'y intégrer toutes les définitions en vue de la concordance au nouveau SADD 6-25 de la MRC de Coaticook ;

Attendu que cette concordance implique un nouveau certificat d'autorisation municipal relatif à des travaux relatifs au contrôle de l'érosion;

Attendu qu' un avis de motion a été présenté à la séance du 10 février 2020;

Attendu qu' une consultation publique écrite a eu lieu du 15 au 30 juin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 358-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRE

9.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

Résolution 2020-07-125

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sel à déglacer auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Sable

ATTENDU QUE du sable est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit procéder par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte le devis présenté lors de la séance du 13 juillet;

Résolution 2020-07-126

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de quatre entreprises pour l'achat de sable;

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le sable auprès du plus bas soumissionnaire conforme.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. CHEMINS : DISCRÉTIONNAIRE

ATTENDU QUE dans le budget 2020, la municipalité a budgété 10 000\$ de subvention à recevoir pour l'entretien des chemins;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 29 000\$ du discrétionnaire de la députée;

Résolution 2020-07-127

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à utiliser le 19 000 \$ en surplus pour mettre dans la réfection des chemins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. S.A.E : TRANSPORT

ATTENDU QUE le camp de jour régional de la MRC de Coaticook dessert la municipalité de Saint-Malo au point de service de la municipalité de Saint-Edwidge;

ATTENDU QUE les familles de Saint-Malo inscrites au camp de jour de la MRC ont accès à un service de transport fourni par Acti-Bus au coût de 32.50 \$ par semaine, par enfant exceptionnellement pour l'été 2020 dû au COVID-19;

ATTENDU QUE les frais de transport sont chargés à même l'inscription de l'enfant au camp de jour via la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité veut soutenir les parents concernant les frais de transport exceptionnels pour l'été 2020;

Résolution 2020-07-128

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De déboursier 7.50 \$ par semaine par enfant inscrit au camp de jour pour soutenir financièrement les parents dans les frais exceptionnels de transport pour l'été 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. PONCEAUX

ATTENDU QUE la municipalité récupère les ponceaux usagés lors de changement pour des neufs;

ATTENDU QUE la municipalité veut soutenir financièrement la Fabrique Notre-Dame-de-L'Unité, secteur Saint-Malo;

Résolution 2020-07-129

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE les ponceaux usagés et endommagés soient donnés à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

QUE la municipalité de Saint-Malo ne fera ni le chargement ni la livraison des ponceaux aux citoyen-ne-s qui les achèteront.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. VALORIS/RÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-ST-FRANCOIS

Remis à une séance ultérieure.

14. LIGNES DE RUES

ATTENDU QUE les lignes de rues dans la Municipalité doivent être refaites;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises;

Résolution 2020-07-130

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la soumission de l'entreprise Lignes Maska au montant de 6 567.27 \$ taxes non-incluses pour refaire les lignes de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. NETTOYAGE DES CONDUITES

ATTENDU QUE les conduites des égouts sanitaires et pluviaux doivent être nettoyées;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises;

Résolution 2020-07-131

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la soumission de l'entreprise Sanikure :

- 2 camions à 135 \$ chacun / l'heure;
- Environ 30 heures;
- Disposition du sanitaire à 135 \$ la tonne;
- Surcharge carburant; 6% de la facture + taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. POLITIQUE FAMILIALE

16.1 Remise des bourses pour les finissants

ATTENDU QUE que la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2019-11-203;

ATTENDU QU' un montant de 150 \$ est accordé à chaque finissant du secondaire de la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2020-07-132

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

DE remettre un montant de 150 \$ à Amy Poirier, Audrey Roy et à Jérémie Gendron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Soirée avec petit goûter pour les finissants

ATTENDU QU' une soirée sera organisée pour la remise des bourses des finissants;

ATTENDU QU' un goûter sera offert aux finissants et leurs accompagnateurs;

Résolution 2020-07-133

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser les frais pour un goûter d'un montant maximum de 150 \$ qui sera offert lors de la soirée de la remise des bourses d'études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. RÉPARATIONS

17.1 Réparation de la toiture de l'hôtel de ville

Remis à une séance ultérieure

17.2 Toiture de la station d'épuration

Remis à une séance ultérieure

17.3 Réparation du garage

Remis à une séance ultérieure

18. PAIEMENT DES COMPTES

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 168 833.44 \$ payés depuis le 8 juin 2020;

Résolution 2020-07-134

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 168 833.44 \$ payés depuis le 9 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Comptes à payer

Aucun compte à payer

19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

Monsieur Benoit Roy, maire, se dit intéressé à siéger au comité consultatif municipal dans le cadre de la démarche du plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Coaticook.

20. RAPPORTS :

20.1 Maire

- Monsieur le Maire a participé à une rencontre pour le service incendie.
- Il remercie les membres du conseil pour l'aide apporté à l'écocentre occasionnel.
- Il informe que le taux d'achalandage à Acti-Bus a baissé de 98%.
- Il mentionne qu'il a environ 305 jeunes inscrits au S.A.E et 26 animateurs engagés.
- Il parle du projet de la restauration du terrain de balle.
- Il indique également qu'il a eu une rencontre pour le projet Halte-Paysage.

20.2 Conseillers

Les conseillers n'ont pas de commentaire.

20.3 Directrice générale

20.3.1 Don

ATTENDU QUE l'entreprise RMSTATOR de Coaticook organise la campagne Alimente ta communauté afin de recueillir des dons pour le service de dépannage alimentaire du Centre d'Action Bénévoles de Coaticook;

ATTENDU QUE les besoins sont grands et que le nombre de dépannages réalisés a doublé dans la dernière année;

Résolution 2020-07-135

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

**D'accepter de verser un don de 100 \$ pour la campagne
« Alimente ta communauté »**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen se renseigne sur l'achat de l'Église.
- Un citoyen se renseigne pourquoi le nom «Madore» n'est pas sur le panneau «Monument commémoratif ».

23. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 08.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière